

## PROCEDURE N°1 : INSCRIPTION A UN DIPLOME UNIVERSITAIRE

### ETAPE 1 : CANDIDATURE

#### ENVOYER :

par mail à [pharma-cfci-contact@univ-lorraine.fr](mailto:pharma-cfci-contact@univ-lorraine.fr) ou par voie postale à l'adresse ci-dessous

- Votre curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Le dossier de pré-inscription (téléchargeable sur le site <http://pharma.univ-lorraine.fr>)
- Tout autre document demandé (Cf. fiche diplôme)

Analyse du dossier par le comité pédagogique et scientifique

Votre candidature est retenue. Le dossier d'inscription définitive vous est envoyé.

Votre candidature n'est pas retenue.

La procédure est donc terminée.

### ETAPE 2 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La Cellule Formation Continue et Individuelle vous envoie par mail le dossier d'inscription au regard de votre statut : **Formation Initiale** ou **Formation Continue**.

#### **FORMATION INITIALE**

##### **VOUS RELEVEZ DE CE STATUT CAR VOUS ÊTES :**

- étudiant (joindre obligatoirement le certificat de scolarité de l'année en cours)
- interne (joindre le contrat)

Vous devez renvoyer par courrier (à l'adresse ci-dessous) avant la date limite:

- votre dossier COMPLET au format papier ou pdf :

Fiche d'inscription complémentaire + copie carte étudiant+ votre paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lorraine

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

La procédure est terminée.

#### **FORMATION CONTINUE**

##### **VOUS RELEVEZ DE CE STATUT CAR VOUS ÊTES :**

- En activité ou non retraité
- Auditeur libre (réservé à certaines formations)

Vous devez renvoyer par courrier avant la date limite (à l'adresse ci-dessous) :

- votre dossier COMPLET au format papier ou pdf :

Dossier d'inscription + pièces justificatives (cf. liste) + votre paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lorraine ou attestation de prise ne charge de l'employeur

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

### ETAPE 3 : CONTRACTUALISATION FORMATION CONTINUE



Au regard des informations recueillies sur la fiche de renseignement, **deux conventions (convention de formation professionnelle + convention de prise en charge des droits de scolarité)** vous seront adressées en 3 exemplaires pour signature et renvoi à la cellule Formation Continue:

- Autofinancement ou financement entreprise : les factures vous parviendront ultérieurement.
- Prise en charge par un financeur : les factures seront directement adressées au financeur.

La procédure est terminée.